

# **Comité de Surveillance et d'Information sur les Rejets en Mer des effluents de l'usine d'alumine de Gardanne**

## **Compte-rendu de la réunion du mercredi 11 mai 2016**

Le 11 mai 2016, le CSIRM s'est réuni pour la première fois sur invitation de M.Stéphane BOUILLON, Préfet des Bouches-du-Rhône.

La liste des participants se trouve en annexe.

### **I. Introduction par M. le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône :**

Le Préfet remercie les participants pour leur présence. Il rappelle que le CSIRM, constitué suite à l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016, est constitué de deux collèges : le collège des experts scientifiques et techniques, nommés dans l'arrêté portant constitution du CSIRM en date du 31 mars 2016, et le collège des observateurs, nommés dans un arrêté complémentaire en date du 10 mai 2016.

Le Préfet rappelle que le collège des observateurs pourra être complété encore par 2 noms.

Le Préfet rappelle l'historique de l'instruction du dossier, et des phases importantes de concertation et de consultation, qui ont menées à la prise des arrêtés du 28 décembre 2015, autorisant pour 6 ans les rejets dérogatoires dans la mer, assortis de prescriptions.

Le Préfet préside cette première réunion jusqu'à l'élection du Président, suite à laquelle le comité pourra travailler en toute autonomie, et en toute indépendance vis-à-vis de l'État et de l'industriel. Le CSIRM produira des recommandations sur la base desquelles le Préfet pourra rendre des arbitrages éclairés.

Le Préfet rappelle que le rôle du CSIRM n'est pas de produire des protocoles, ni de faire des études en lieu et place de l'industriel, mais bien de porter un regard critique sur les études et autres documents qui lui seront remis. Le CSIRM n'a pas non plus vocation à prendre de décision à la place de l'État.

Il insiste sur le fait que le CSIRM constitue un « outil » de travail précieux pour l'industriel (garant de la pertinence scientifique des suivis et études) et pour l'autorité Étatique (bon respect des arrêtés préfectoraux).

Le contexte dans lequel le CSIRM aura à travailler est le suivant :

- Conformément au choix du Gouvernement, soutenir le développement des industries en France, en l'occurrence permettre à l'entreprise de continuer à produire de l'alumine, dans des conditions écologiquement convenables ;
- Répondre aux attentes de la Ministre en charge de l'environnement, qui a imposé à l'industriel de remettre une feuille de route pour la suite de ses travaux avant le mois de septembre ;
- Tenir compte de l'ampleur médiatique du dossier, et du besoin de communiquer auprès du grand public qui est très attentif à ce sujet.

### **II. Mise en place du comité**

#### **a/ Rappel des objectifs**

L'objectif de cette première réunion est l'installation de cette instance avec en particulier la désignation de son président, une présentation des objectifs et des modalités de fonctionnement puis l'examen du premier dossier soumis à l'avis du CSIRM, à savoir le programme de suivi et d'études du rejet marin.

En effet, afin qu'ALTEO puisse lancer des premières campagnes de suivi du rejet en mer en 2016, il convient que les propositions d'ALTEO, complétées le cas échéant en fonction des avis du CSIRM, soient validées par le préfet le plus tôt possible.

#### **b/ Élection du président du CSIRM**

Conformément à l'arrêté préfectoral, le président doit être élu lors de la première séance.

Monsieur Pierre BATTEAU, professeur émérite à l'université d'Aix Marseille, est élu à l'unanimité par le collège des experts scientifiques et techniques, suite à un vote à main levée.

Il prend dès lors la présidence de la réunion, à la suite du Préfet.

### c/ Désignation du rapporteur

Pour cette première séance, la DDTM est nommée rapporteur.

### d/ Modalités de fonctionnement du comité, examen du projet règlement intérieur

Un projet de règlement intérieur a été adressé le 10 mai par mail aux membres du CSIRM.

Le directeur du Parc National des Calanques présente le projet de règlement intérieur, qui suscite plusieurs questions et remarques, en particulier sur les livrables du comité, le rôle des observateurs, la transparence et la diffusion des informations, les modalités de vote, ainsi que le secret des débats entre les scientifiques.

#### Principales remarques des observateurs :

- Le WWF est très satisfait de la présence d'observateurs au sein du CSIRM, et retient que les observateurs n'ont pas le droit de vote mais qu'il leur est confié un rôle opérationnel concernant notamment la communicabilité des informations, et par ailleurs que les positions des observateurs seraient reprises dans les compte-rendus. Le WWF demande à ce que la position des observateurs soit clarifiée, notamment sur leur comportement attendu s'ils venaient à être sollicités en tant que membre du CSIRM.

→ réponse du Président : cela sera fait dans le règlement intérieur

- FNE indique qu'il ne faut pas envisager que les observateurs puissent rester silencieux sur ce qui s'est dit au cours des réunions, avant que les compte-rendus officiels ne soient publiés. Ce qui se dit au sein du CSIRM doit être considéré comme immédiatement public. Il pourrait alors y avoir des séances spécifiques entre scientifiques si certaines discussions devaient avoir lieu de manière plus confidentielle. Par ailleurs, FNE regrette que l'on ne parle pas de la prise en compte des impacts du site de Mange Garri sur la biodiversité. Enfin, FNE mentionne que le CSIRM est un comité de surveillance et d'information. Il est important que le CSIRM puisse donner un avis sur les informations qui circulent. FNE propose de rajouter dans les missions du CSIRM de « donner un avis scientifique sur les questions soulevées par la société civile ».

→ réponse du Président : il est nécessaire de mettre des limites nettes sur la mission poursuivie par le CSIRM. Le sujet de Mange Garri est clairement hors champ de compétence du CSIRM, qui n'a pas vocation à traiter de tous les enjeux qui entourent le dossier ALTEO. Le CSIRM est un comité qui a vocation à se prononcer exclusivement sur les rejets en mer.

- Le CRPMEM termine en indiquant qu'il est important que le CSIRM ne se fonde pas uniquement sur des informations qui proviennent d'ALTEO.

Décision prise : sur la base des commentaires formulés en séance par les experts scientifiques et techniques et les observateurs, le projet de règlement intérieur sera révisé en vue d'être voté lors de la prochaine réunion du comité.

### e/ Examen de la déclaration d'indépendance

Chaque expert a complété et signé une déclaration d'intérêts et une charte de déontologie, qui seront publiées sur les sites internet de la DREAL PACA et du Parc National des Calanques.

*[Le Préfet quitte la réunion du CSIRM pour son déroulé indépendant]*

## **III. Examen du programme d'études et de suivi de l'impact des rejets sur le milieu marin, proposé par ALTEO**

*Le document proposé par ALTEO a été envoyé aux membres du CSIRM par voie électronique le 20 avril. Celui-ci avait été transmis par ALTEO au Préfet le 31 mars 2016 en respectant ainsi la date butoir de l'AP du 28/12/2015.*

Le Président invite les représentants d'ALTEO à rejoindre la réunion, afin de présenter le document soumis.

La société ALTEO indique en préalable deux points :

- Il a été difficile pour l'entreprise d'élaborer son programme d'études et de suivi tant que le CSIRM n'était pas constitué, ALTEO n'a pas pu aller au bout de la démarche dans la définition des protocoles tant que les objectifs n'étaient pas partagés. ALTEO a indiqué avoir besoin de temps pour partager les objectifs du programme avec le CSIRM.

- Certains suivis ne pourront pas avoir lieu dès 2016 compte tenu des délais de réservation des moyens nautiques.

Le bureau d'étude SAFEGE qui a élaboré le programme de suivi pour le compte d'ALTEO, présente le document et l'état d'esprit dans lequel il a été construit. Il indique notamment que le programme a été construit dans le respect de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, et qu'il se positionne en continuité des campagnes menées précédemment dans le cadre de l'ancien comité de suivi, en vue d'avoir un suivi à long terme.

SAFEGE procède à une présentation du programme de suivi, compartiment par compartiment. Les experts et les observateurs posent de nombreuses questions au cours de la présentation, en particulier sur :

- les études et simulations qui ont été réalisées pour déterminer le champ proche, et l'absence d'un état de l'art pour définir cette zone
  - l'adaptation des études menées dans le cadre du dépôt de demande d'autorisation, au regard de l'évolution effective de la qualité du rejet
  - les études prévues sur le panache
  - les compléments à prévoir sur les pêches (nature des pêches, suivi du plancton, zones de référence...)
  - le protocole relatif au caging de moules
  - le programme de recherche prévu sur les hydrotalcites, qui n'est pas développé dans le document
  - la nécessité d'utiliser les moyens les plus modernes pour opérer les suivis
- la liste précise des paramètres, la fréquence et la durée de chacun des suivis

Principales remarques des observateurs :

- FNE indique qu'il convient de considérer la masse d'eau, les matières en suspension, et ce qui se passe au droit du rejet. Le champ d'étude doit être plus large, afin de suivre notamment la remise en suspension des boues et leur devenir. Par ailleurs, FNE extrapole sur le besoin d'intégrer les rejets de l'Huveaune, et des autres sources de pollutions dans cette zone. Enfin, FNE souhaite que le CSIRM avance en parallèle sur les études sur le rejet, et demande à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Le CRPMEM demande si le débit est différent de l'ancien ou pas. Il annonce avoir vu des images très récentes qui montrent un panache très important dès une profondeur de 130m. Aussi, le CRPMEM insiste sur le fait que l'industriel savait très bien ce que l'on attendait de lui dans le cadre de ce programme de suivi du milieu.

La société ALTEO fait savoir par ailleurs :

- qu'elle a publié des images du rejet sur son site internet, qui ont été tournées mi-avril 2016
- que le programme de suivi ne permettra pas de répondre à l'ensemble des questions que se pose le grand public.

En conclusion, le CSIRM considère que :

- Le document proposé n'est clairement pas suffisant. Le comité doit disposer d'éléments plus précis et plus complets afin de pouvoir se positionner. Ce n'est en toute évidence pas au CSIRM de fournir l'information, le programme ne doit pas être co-construit avec le CSIRM, il est de la responsabilité entière d'ALTEO de proposer un programme complet.
- Compte-tenu de ces insuffisances et du temps de travail nécessaire au CSIRM pour se positionner, le calendrier devient très contraint. Le CSIRM devra se prononcer très rapidement afin que des suivis puissent être lancés en 2016. En effet, l'arrêté du 28 décembre 2015 prévoit un bilan des suivis fin 2017, mais cela ne sera certainement pas possible si tous les suivis sont lancés en 2017.
- Il n'est en outre pas question que le CSIRM rende un avis dans la précipitation, sur la base d'éléments partiels.

Le Président du CSIRM demande à ALTEO de lui fournir un document enrichi. Les principales questions et attentes de la part du CSIRM seront formalisées et adressées à ALTEO. *Ces éléments sont synthétisés en fin de document.*

ALTEO insiste sur la nécessité de mutualiser les moyens de suivi pour des raisons financières.

ALTEO s'engage à transmettre sous 10 jours une nouvelle version du programme.

Le Président remercie les représentants d'ALTEO, qui quittent la salle.

#### **IV. Modalités de poursuite des travaux et planning prévisionnel**

Le CSIRM confirme bien l'insuffisance des travaux rendus à ce jour par l'industriel, et l'impossibilité en outre de se positionner dans l'immédiat. Une deuxième réunion du CSIRM s'impose avant l'été afin de travailler

sur une version enrichie du document qui sera proposée par l'industriel.

Le risque d'une validation trop tardive du programme de suivi par le Préfet, sur la base de l'avis du CSIRM – et donc de l'impossibilité de démarrer les suivis en 2016 – ne pourra pas être imputé au comité mais à l'industriel.

Le CSIRM doit rapidement expliciter ce qu'il attend du programme et les insuffisances relevées.

Le Président lève la séance.

# SYNTHESE DES AVIS DES MEMBRES DU COLLEGE DES EXPERTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SUR LE PROGRAMME DE SUIVI PROPOSE PAR ALTEO, REDIGEE A L'ISSUE DE LA REUNION

## D'une manière générale :

1. Le programme proposé est minimaliste et bien en deçà des enjeux du dossier, et non adapté aux modifications importantes apportées aux conditions de rejet (décharge vers le fond versus dilution et dispersion d'un rejet liquide dont la composition exacte et les réactions physico-chimiques restent à définir).
2. Les stratégies, méthodes et techniques proposées :
  - n'ont pas recours aux moyens modernes d'investigation, adaptés à la problématique ;
  - restent souvent encore à compléter ou à préciser, en particulier concernant les protocoles ;
  - ne correspondent pas aux recommandations déjà faites (à titre d'illustrations : étude de la diagenèse sur la colonne sédimentaire, étude de la méiofaune indispensable, réoccupation de stations anciennes pour toute étude de restauration...).
3. Compte tenu de l'évolution de la densité du rejet, il paraît souhaitable de redéfinir le « champ proche »

## En entrant davantage dans le détail, et de manière non exhaustive :

4. En aucun cas, le suivi en continu de paramètres physiques ne peut se limiter au pH. Il faut impérativement inclure les autres paramètres déterminants que sont la température, la conductivité et la turbidité. Ces mesures "en continu" ne peuvent en outre pas se limiter à une période de mesure de quelques semaines voire quelque mois. Il faut au minimum un cycle annuel, afin de rencontrer des situations peu "fréquentes" mais "déterminantes" telles que les tempêtes. La pertinence de disposer les 5 sondes par station sur une tranche bathymétrique de 300-200 m semble limitée, il aurait été judicieux d'étendre plus large.

5. Les mesures à l'aide de capteurs biogéochimiques ne peuvent pas se limiter au caging de moules. Néanmoins pour le suivi de ces cagings, bien que la méthode soit standardisée, il convient de proposer des modifications à cette méthode afin d'adapter le suivi à la situation du rejet (durée, profondeur...). La pertinence de l'utilisation de moules pour le suivi devra être réévaluée. En outre, l'absence de cage au droit du rejet de l'émissaire doit être reconsidérée et ne doit pas être justifiée par des problèmes logistiques.

6. Il faudrait maintenir des campagnes de pêche en zone de référence afin d'être en mesure d'effectuer en temps réel des comparaisons avec le milieu ambiant. Par ailleurs, les pêches devront s'étendre au plancton. Il n'est en effet pas suffisant de suivre uniquement les poissons, il convient d'étudier le réseau trophique. En outre, la population de poissons qui sera pêchée doit être explicitée (juvéniles, adultes, espèces mobiles, pélagiques ou benthiques, ...)  
Enfin, puisqu'il s'agit d'un suivi temporel, et puisque les conditions de rejet viennent de changer, il paraîtrait utile de réaliser des campagnes en 2016 et en 2017.

7. Concernant le suivi des communautés benthiques :

- Les informations fournies dans le document sont très incomplètes et insuffisantes. En particulier les suivis en ROV ne sont absolument pas expliqués. Il est nécessaire d'explicitier le temps de suivi par station, les moyens utilisés, les types de données mesurées, les méthodes de traitement de ces données, etc.
- Le choix des stations ne paraît pas judicieux. Les deux stations de l'éperon rocheux au sud-ouest du rejet ne sont pas fondamentalement différentes et sont peu impactées par les rejets. Le choix d'une majorité de stations sur ce flanc du canyon doit être justifié. Il serait plus utile de suivre les communautés de la pointe s'avancant directement au sud des rejets, près d'une ancienne station Cyatox, le diverticule nord-est du canyon et éventuellement une station à mi-chemin de la sortie du canyon sur le flanc est.
- Les transects ROV doivent être pensés pour couvrir des tranches bathymétriques larges (de type 500-100 m), pour bien cerner la zone d'impacts des rejets en 3 dimensions.
- Compte tenu de la difficulté des études du benthos de substrat meuble, prévoir l'augmentation des volumes prélevés qui sont trop faibles et/ou favoriser l'étude de la microfaune (foraminifères).

8. Revoir le planning des prélèvements en mer afin d'en faire une partie dès 2016 pour terminer le rapport dans les temps.

## Annexe : liste des participants

### **Collège des experts scientifiques et techniques :**

M. Pierre BATTEAU  
Mme Denise BELLAN-SANTINI  
M. Pierre CHEVALDONNE  
Mme Claude ESTOURNEL  
M. André MONACO  
Mme Laure MOUSSEAU  
M. Giovanni PAGANO  
M. Axel ROMANA  
M. Nicolas ROCHE  
M. Bruno ZAKARDJIAN

### **Collège des observateurs :**

M. Pierre APLINCOURT, FNE PACA  
M. Gérard CARRODANO, CRPMEM  
Mme Catherine PIANTE, WWF France  
Mme Alessandra ACCORNERO PICON, Parc National des Calanques  
M. François BLAND, Parc National des Calanques  
M. Nicolas CHARDIN, Parc National des Calanques  
M. Patrick COUTURIER, DREAL PACA  
Mme Léa DALLE, DDTM13  
M. Laurent NEYER, DREAL PACA  
M. Alain OFCARD, DDTM13  
M. Jean-Philippe PELOUX, DREAL PACA  
Mme Corinne TOURASSE, DREAL PACA

M. Stéphane BOUILLON, Préfet des Bouches-du-Rhône  
Mme Annie BENETREAU, Préfecture des Bouches-du-Rhône  
M. Gilles BERTOTHY, Préfecture des Bouches-du-Rhône

### **Invités :**

M. Eric DUCHENNE, ALTEO  
M. Fabrice JAVEL, SAFEGE  
M. Fabrice ORSINI, ALTEO  
M. Philippe THIBAUT, ALTEO

### Excusés :

Mme Jeanne GARRIC  
Mme Céline LABRUNE  
M. Christian MOLINERO, Président du CRPMEM